



## Editorial

«Géotopographie»



Que voilà un terme à rallonge, que fait-il ici en édito de ma part ?

Après une année 2019 très bien remplie en matière de réformes – dont celle de la péréquation intercommunale que Val-de-Ruz salue, bien évidemment – il s'agira à terme pour le Grand Conseil de statuer sur cette terminologie et surtout de décider de sa prise en compte ou pas dans les transferts financiers entre l'Etat et les communes, voire entre les communes elles-mêmes. Une demande spécifique par motion a été faite au Législatif cantonal, motion très clairement acceptée par les députés.

Nous parlons notamment de prendre en compte les spécificités des régions en altitude, par exemple en raison des contraintes hivernales ou en raison de l'étendue de leur territoire nécessitant nombre d'infrastructures supplémentaires.

Deux éléments principaux sont à prendre en compte. Tout d'abord, le Canton de Neuchâtel bénéficie d'importants montants financiers de la Confédération, parfois en fonction des critères en question. Ces montants restent cependant dans les caisses de l'Etat sans affectation directe aux régions ayant permis ces encaissements. De plus, il apparaît évident que les régions «géotopographiquement» défavorisées doivent proportionnellement dépenser bien plus qu'une région dite de plaine.

La Commune de Val-de-Ruz est bien entendu concernée et serait favorablement intéressée à un traitement de cette problématique. Voilà encore un beau défi pour les Autorités exécutives de Val-de-Ruz pour les prochaines années.

Cédric Cuanillon, conseiller communal

## Reconstruction après les intempéries

Près de trois mois après les inondations du 21 juin 2019, les chantiers vont bon train dans le nord-est de Val-de-Ruz. Canton et Commune travaillent d'arche-pied pour rétablir les accès routiers ainsi que les autres infrastructures. A cet égard, il convient de rappeler que si le trafic de transit reste interdit jusqu'à la réouverture de la route cantonale, le trafic local est autorisé par les routes communales, permettant d'atteindre les commerces et les établissements publics du Pâquier et des Bugnenets depuis le Val-de-Ruz.

Après les travaux d'urgence, la population est désormais confrontée aux démarches de reconstruction, à l'intérieur comme à l'extérieur des habitations. Les assurances ne prenant pas toujours en charge l'entier des dégâts, en fonction de la couverture de chacun, les aides promises par la Chaîne du Bonheur, fondssuisse, l'ECAP et d'autres institutions prennent tout leur sens.

La chancellerie assume la coordination entre les différents bailleurs de fonds. Il ne faut par conséquent pas hésiter à se renseigner à propos de leurs conditions et de leurs délais. Il serait en effet dommage de s'y prendre trop tard! La cellule d'entraide administrative citoyenne et l'ordre des avocats neuchâtelois offrent leur aide aux sinistrés dans ces démarches administratives.

Le site web communal fournit les explications détaillées et les coordonnées utiles en page d'accueil, rubrique Inondations. Pour les détails, cliquez sur « Soutiens financiers / Assurances » ou « Soutien dans vos démarches administratives ».

La chancellerie est à disposition pour une prise de contact personnalisée au 032 886 56 00 ou à [commune.val-de-ruz@ne.ch](mailto:commune.val-de-ruz@ne.ch).

## Parc Chasseral à Fête la Terre

L'association Parc régional Chasseral a pris ses quartiers sur le stand de la Commune de Val-de-Ruz, les 24 et 25 août derniers, lors de cette édition ensoleillée de Fête la Terre 2019. Des discussions passionnantes autour des projets du Parc sur le territoire de la commune ont été agrémentées de dégustations gourmandes des délices du terroir. Les dix gagnants tirés au sort parmi les bonnes réponses reçues sont:

- 1<sup>er</sup> prix: Noémie Senn-Perret, Dombresson
- 2<sup>e</sup> prix: Thérèse Rochat, Les Geneveys-sur-Coffrane
- Du 3<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> prix: Olivier Stauffer, Chézard-Saint-Martin; René Gassmann, Fontainemelon; Sally Stettler, Colombier; Xavier Gentil, Chézard-Saint-Martin; Daniel Pereira, Fontainemelon; Ana Luisa Mendes, Fontainemelon; Daniel Ummel, La Chaux-de-Fonds; Anne Guyot, Noiraigue.

Les bonnes réponses aux questions du concours:

1. cinq localités du Val-de-Ruz se situent sur le territoire du Parc;
2. la réfection des murs en pierres sèches et les plantations d'arbres sont les principales mesures réalisées dans le projet Franges urbaines;
3. production de plantons: image 5; nouveau moulin: image 2; plantations de vergers: image 3.



© Parc Chasseral Aline Trachsel.

## Conseil général

Le Conseil général est convoqué lundi 30 septembre 2019 à 19h30 à La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin. L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 août 2019
3. Communications du président
4. Acceptation de dons en faveur des sinistrés et de la Commune à la suite des inondations du 21 juin 2019 et création d'un fonds communal temporaire ainsi que d'une Commission de répartition
5. Motions et propositions
6. Résolutions, interpellations et questions
7. Communications du Conseil communal

## L'impact de nos déplacements

A l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité, Energie-environnement.ch, la plateforme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons romands, met en ligne une version mise à jour de Mobility-Impact.

Ludique et convivial, ce calculateur de trajets sensibilise à l'impact énergétique et environnemental de nos déplacements. Destiné à celles et ceux qui s'interrogent sur leur mobilité, il met en évidence les enjeux de notre mobilité.

Responsables de plus de 40% des émissions de CO2 de Suisse, les transports constituent l'un des principaux facteurs de réchauffement climatique à l'échelle du pays. Mobility-Impact se veut avant tout un outil de sensibilisation et ne prétend pas remplacer les autres calculateurs disponibles. Il propose de réaliser des trajets à pied, à cheval, à vélo, en transports publics, à moto, en voiture, en avion, en hélicoptère et même en char d'assaut.

Le logiciel fournit des exemples interpellants afin de susciter la discussion et le débat. Développé par la Fondation Juvène, Mobility-Impact est accompagné d'un dossier pédagogique complet sur la mobilité, composé d'une vingtaine de vidéos réalisées en collaboration avec la RTS, adapté aux classes du secondaire et du post-obligatoire.

Sur internet: [www.mobility-impact.ch](http://www.mobility-impact.ch).



## Elections fédérales

Le 20 octobre 2019 se dérouleront les élections fédérales pour la législature 2019-2023, à savoir deux sièges au Conseil des Etats et quatre sièges au Conseil national.

Les possibilités offertes aux citoyens pour leur permettre l'exercice du droit de vote sont:

- par correspondance (dépôt de l'enveloppe à La Poste en courrier B jusqu'au mardi précédant l'élection, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres);
- par correspondance en déposant l'enveloppe aux Geneveys-sur-Coffrane ou à Cernier dans les boîtes aux lettres et les urnes sécurisées communales, relevées régulièrement jusqu'au dimanche du jour de l'élection à 10h00;
- en personne au bureau électoral à Cernier, Epervier 6, le jour de l'élection dès 10h00 jusqu'à midi;
- au domicile sur demande le dimanche jusqu'à 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

Les droits de vote étant différents pour ces deux élections, les électeurs en matière fédérale recevront les deux carnets de bulletins et les électeurs en matière cantonale recevront uniquement le carnet de bulletins pour le Conseil des Etats.

Pour toute question, le contrôle des habitants renseigne au 032 886 56 23 ou à [cdh.val-de-ruz@ne.ch](mailto:cdh.val-de-ruz@ne.ch).

## Ouverture de la chasse

La chasse générale est ouverte depuis le 2 octobre et jusqu'au 11 novembre 2019 sachant que, pour certaines espèces, elle s'étale du 12 août 2019 au 31 janvier 2020. En règle générale, elle n'est autorisée que les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

Il n'y a pas de restriction légale pour les autres usagers de la forêt en période de chasse. Néanmoins, quelques règles de prudence sont à observer lorsque la présence de chasseurs est possible, comme porter des vêtements voyants, rester sur les chemins et éviter de se glisser en douce dans les fourrés.

En principe, les chasseurs évitent les zones les plus fréquentées et vont chasser au cœur des bois plutôt qu'en lisière de forêt.

Il est interdit de chasser à moins de 100 mètres des habitations ainsi que dans les cimetières et les vignes, ou encore dans les champs cultivés et les vergers, sauf accord du propriétaire.

Pour davantage d'informations, l'administration des travaux publics et forêts renseigne au 032 886 56 35 ou à [tp.val-de-ruz@ne.ch](mailto:tp.val-de-ruz@ne.ch).